



Doc. 15796
21 juin 2023

Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine

Amendement¹ n° 20

(Si rejeté ou retiré, l'amendement 21 tombe) Dans le projet de résolution, paragraphe 4, deuxième phrase, remplacer les mots «suivie de coupures délibérées» par les mots suivants:

«et l'interruption»

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
JAFAROV Kamal, Azerbaïdjan, CE/AD
KARIMZADA Parvin, Azerbaïdjan, CE/AD
NURULLAYEVA Konul, Azerbaïdjan, CE/AD

1. 2023 - Troisième partie de session

